



POUR USAGE INTERNE SEULEMENT

Branch No.
Salesman No.
Customer No.

Veuillez transmettre à HERC Eastern Region Credit Dept. (416) 679-4153

FICHE D'INFORMATION CLIENT			
NOM DE L'ENTREPRISE			
ADRESSE			
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	
ADRESSE DE FACTURATION			
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	
PERSONNE RESPONSABLE	NO TÉLÉPHONE. ()	NO FAX. ()	
PERSONNE RESSOURCE (CPT PAYABLE)	NO TÉLÉPHONE. ()	NO FAX. ()	
FACTURES PAR EMAIL? OUI NON	EMAIL		
CONSTITUTION DE L'ENTREPRISE CHARTRE PROVINCIALE LTD CHARTRE FEDERALE INSTITUTION GOUVERNEMENTALE ENREGISTREMENT PERSONNELLE			
CHAMPS D'ACTIVITE		T.P.S. #	T.V.Q.#
ACTIONNAIRE MAJORITAIRE, OFFICIERS, DIRECTEURS: (NUMERO ASSURANCE SOCIALE EST OBLIGATOIRE)			
NOM	ADRESSE	ASSURANCE SOCIALE.	PERMIS DE CONDUIRE (OBLIGATOIRE)
COMPAGNIE AFFILIÉE			OPERANT DEPUIS
CREDIT INITIAL		CREDIT MENSUEL REQUIS	
REFERENCES DE CREDIT			
ENTREPRISE	NO # COMPTE.	NO TÉLÉPHONE ()	
PERSONNE RESSOURCE	VILLE/PROVINCE	NO FAX ()	
ENTREPRISE	NO # COMPTE.	NO TÉLÉPHONE ()	
PERSONNE RESSOURCE	VILLE/PROVINCE	NO FAX ()	
ENTREPRISE	NO # COMPTE.	NO TÉLÉPHONE ()	
PERSONNE RESSOURCE	VILLE/PROVINCE	NO FAX ()	
ENTREPRISE	NO # COMPTE.	NO TÉLÉPHONE ()	
PERSONNE RESSOURCE	VILLE/PROVINCE	NO FAX ()	
REFERENCE BANQUAIRE			
NOM BANQUE	COMPTE CHEQUE #.	NO TÉLÉPHONE ()	
VILLE/SUCCURSALE	PERSONNE RESSOURCE	NO FAX ()	
BONS DE COMMANDE? (ENCERCLEZ) OUI NON		EXEMPTION FISCALE? (CERTIFICAT D'EXEMPTION) OUI NON	
COUVERTURE ASSURANCE DOMMAGE? <input type="checkbox"/> OUI (JOINDRE VOTRE CERTIFICAT) <input type="checkbox"/> NON (Votre signature est requise pour l'acceptation des 14% frais d'assurance) Nom de votre courtier: _____		ASSURANCE RESPONSABILITE <input type="checkbox"/> OUI (JOINDRE VOTRE CERTIFICAT) <input type="checkbox"/> NON (Des frais d'assurance dommage seront facturés à votre cpt.)	
Numéro Téléphone: () _____		Numéro Fax: () _____	
J'AUTORISE PAR LA PRÉSENTE LA COMPAGNIE HERTZ LOCATION D'ÉQUIPEMENT A OBTENIR OU ÉCHANGER DES RENSEIGNEMENTS DE NATURE CONFIDENTIELLE AFIN D'ÉTABLIR MA SOLVABILITE.			
RESPONSABLE: NOM (EN LETTRES MOULÉES)		FONCTION (TITRE)	SIGNATURE DATE
FOR CENTRAL OFFICE USE ONLY:			
APPROVED/DECLINED & REASON	D&B NO. RATING	CREDIT LIMIT	
CREDIT MANAGER SIGNATURE & DATE	S.I.C.	CUSTOMER NO.	

ACCORD ET CONDITIONS DU COMPTE

La compagnie soumettant une demande de location consent aux conditions suivantes :

1. La soussignée consent spécifiquement à ce que HERC effectue une enquête sur le crédit de la soussignée pour les fins du maintien de son crédit;
2. Dans le cas du maintien de son crédit, la soussignée reconnaît et accepte que les termes de paiement du crédit de HERC soit de 15 jours nets de la date de l'envoi du compte;
3. Toute somme est payable à l'adresse postale du bureau de comptabilité de la filiale de HERC qui a émis le premier compte;
4. Dans le cas de retard de paiement de tout compte prévu aux présentes, la soussignée paiera une pénalité de retard à HERC jusqu'à parfait paiement, la pénalité étant celle prévue par la loi de la juridiction où se trouve la filiale de HERC d'où provient le compte;
5. La soussignée s'engage à déboursier à HERC tout frais encouru (honoraires d'avocat inclus) en rapport avec toute somme due pour la soussignée et ce, sans avis;
6. La soussignée s'engage à fournir sans restriction toute information qu'il faut à HERC pour débiter toute procédure visant à créer une hypothèque mobilière;
7. Si l'équipement loué est utilisé pour ou à des fins de rénovation de biens privés ou publics, la soussignée s'engage à déposer distinctement dans un compte en fiducie et ce pour le bénéfice de HERC, toute somme remise pour ces travaux, et ce pour le paiement de tout loyer à HERC jusqu'à parfait paiement de toute somme due à HERC;
8. La soussignée reconnaît que des contrats ou transactions autres que la location prévue aux présentes peuvent lier la soussignée à HERC. Il est entendu que HERC peut retenir toute somme due par la soussignée à HERC en rapport avec tels contrats ou transactions, compenser tout paiement pour toute somme due par la soussignée ou dette non payée à HERC. Il est bien entendu que retenir telles sommes doit se faire de bonne foi. La soussignée renonce à tout droit de se faire dédommager advenant que toute rétention ou compensation de sommes soit faite de façon non appropriée.
9. La compagnie soussignée et l'administrateur personnellement seront conjointement et solidairement responsables et feront le nécessaire pour que vous soyez payés pour toute soumission faite par le client corporatif. Ces derniers sont d'accord de plus pour payer tout compte qui vous est dû selon vos conditions et termes de paiement, de payer un intérêt de 2% par mois (24% par année) sur tout compte en souffrance. Ces derniers assument l'entière responsabilité pour tout frais encouru, incluant les frais légaux, pour fins de collection des sommes dues. Ils consentent à ce qu'un rapport de crédit soit confectionné pour toute transaction concernant autant la compagnie que eux-mêmes;
10. La compagnie soussignée et l'administrateur personnellement acceptent que le client corporatif et eux-mêmes dans la mesure où ils auront des comptes en souffrance se voient retirer tout crédit : tout transport court doit être notifié sur réception de toute marchandise et ce le même jour. Il y a un frais minimal de 25.00\$ pour chaque chèque sans fonds. Le soumissionnaire reconnaît avoir reçu une copie de la demande de crédit. Les parties sont d'accord pour que le vendeur demeure propriétaire de tout bien mentionné dans les factures jusqu'à ce que tout compte soit payé au complet et pour que le soumissionnaire accorde une sûreté au vendeur sur ces biens;
11. Veuillez prendre note que des frais Environnementaux sont automatiquement débités de votre facture pour toute pièce d'équipement loué d'une valeur supérieure à 5000.00\$.

<hr/> Prénom \ Nom	<hr/> Signature	<hr/> Date	
<hr/> Nom de Compagnie	<hr/> Titre/Position		
<p>Nous, _____, de _____ (ci-après appelé le client corporatif) faisons par la présente demande de crédit pour la fourniture de biens, services et matériel. En tant que mandataire du client corporatif, nous reconnaissons que nous sommes co-clients, co-mandataires et que nous sommes conjointement et solidairement responsables avec le client corporatif pour toute dette créée quant à cette demande, peut importe, le signataire de toute demande d'acquisition de biens ou services.</p>			
<hr/> Nom	<hr/> No Assurance Sociale	<hr/> Nom	<hr/> No Assurance Sociale
<hr/> Signature du Propriétaire	<hr/> Date	<hr/> Signature du Propriétaire	<hr/> Date
<hr/> Signature du Garant	<hr/> Date	<hr/> Signature du Garant	<hr/> Date



Certificat d'assurance

Cher client,

Veuillez faire compléter le formulaire ci-après par votre courtier d'assurance et nous le retourner dans les plus brefs délais. **Prenez note: le formulaire d'assurance doit être reçu avant que tout équipement soit livré.**

Nom du client: _____

Adresse: _____

Tél: _____ **Fax :** _____

La couverture responsabilité générale doit être d'au moins 2 000 000\$ incluant la responsabilité en dommages physiques et corporels. Le nom ***Hertz Location d'équipement*** doit apparaître comme assuré supplémentaire afin de couvrir toute responsabilité vis-à-vis le client locateur.

ASSURANCE-RESPONSABILITÉ

Compagnie d'assurance: _____

de Police: _____ **Date d'expiration:** _____ **Limite\$** _____

ASSURANCE-PROPRIÉTÉ

Tel que stipulé dans le contrat de location, il est de la responsabilité du client locateur de posséder une assurance sur les équipements loués pour le **(plein)** coût de remplacement. La couverture doit être ***Tous risques*** avec la valeur de remplacement, toutes pertes payables à ***Hertz Location d'équipement***.

Compagnie d'assurance: _____

de Police: _____ **Date d'expiration:** _____ **Limite\$** _____

Les polices doivent comprendre une clause indiquant que ***Hertz Location d'équipement*** doit être avisé immédiatement d'une annulation de police ou d'un changement, le cas échéant.

Représentant autorisé de la compagnie d'assurance.

(Signature) _____

Lettres Moulées: _____ **Date:** _____

La source de Location d'équipement par Excellence

Matthews Equipment Ltd. O/A Hertz Equipment Rental Corp.

PO Box 26360. Oklahoma City, OK 73126-0360 Tel: 800-456-6492 Fax: 866-777-0588



Guide D'exonération En Cas De Perte Et De Dommages (EPD)

1. RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES DU CLIENT

Aux termes de contrat (« contrat ») de location de la Corporation de location d'équipement Hertz (« HERTZ »), le client qui loue l'équipement est responsable à l'égard de HERTZ de toute perte de l'équipement ou des dommages à l'équipement ainsi que de son retour dans le même état qu'au moment d'en prendre possession sauf pour ce qui est de l'usure normale. Une telle responsabilité se limite à la valeur entière de l'équipement au moment de sa perte ou des dommages qu'il a subi moins la valeur des frais de sauvetage, plus les frais d'administration et les dépenses associées déboursées par HERTZ à savoir perte d'utilisation, frais d'estimé ou coût de récupération. Si l'équipement est endommagé de telle sorte que le client en est tenu responsable, ledit équipement peut être réparé par HERTZ ou par un réparateur choisi par HERTZ. **LE COÛT DE LA MAIN-D'OEUVRE POUR DE TELLES RÉPARATIONS SERA, SELON LE CAS, LE TARIF HORAIRE HERTZ EN VIGUEUR POUR UN TRAVAIL AFFICHÉ A LA SUCCURSALE HERTZ OU L'ÉQUIPEMENT DOIT ÊTRE RÉPARÉ OU LE TARIF HORAIRE DU RÉPARATEUR POUR LA MAIN-D'OEUVRE FACTURÉE A HERTZ POUR DE TELLES RÉPARATIONS.** Les pièces seront facturées au coût de HERTZ par conséquent telles que facturées à HERTZ par le fournisseur ou le réparateur selon le cas. Tel que stipulé au contrat, le client est aussi responsable des dépenses associées à de tels dommages à l'équipement ou à une telle perte de l'équipement.

2. EXONÉRATION EN CAS DE PERTE ET DE DOMMAGES (EPD)

Disponible seulement sur les équipements d'une valeur de \$75,000 USD ou moins, autrement une Certificat d'assurance est nécessaire.

Si le client paraphe la case « Accepte Exonération en cas de perte et de dommages » à l'avant du contrat, conformément à l'alinéa 8 du contrat, HERTZ convient de dégager la responsabilité du client à l'égard de HERTZ, relativement à la perte de l'équipement ou aux dommages qu'il a subi, SAUF TEL QUE STIPULÉ AU CONTRAT, ET DÉCRIT CI-APRES, A CONDITION QUE L'ÉQUIPEMENT SOIT UTILISÉ AVEC LA PERMISSION DE HERTZ ET CONFORMÉMENT AU CONTRAT, ET LE CLIENT VERSE LES FRAIS ADDITIONNELS SPÉCIFIÉS A L'AVANT DU CONTRAT EN SUS DU PLUS ÉLEVÉ DES MONTANTS APPLICABLES SUIVANTS :

- (A) 500\$ par article d'équipement
- (B) le double des frais de location de 4 semaines en vigueur à la date de signature du contrat, pour la perte d'une pièce d'équipement ou des dommages qu'il a subi, sans égard à la période de location stipulée au contrat.

3. EXCEPTIONS A L'EXONÉRATION

NONOBTANT L'ACCEPTATION DE L'EPD, LE CLIENT SERA TENU RESPONSABLE DE TOUS LES FRAIS ENGAGÉS PAR HERTZ A LA SUITE DE LA PERTE DE L'ÉQUIPEMENT OU DES DOMMAGES QU'IL A SUBI SI LESDITS DOMMAGES SONT ATTRIBUABLES A LA NÉGLIGENCE GRAVE DU CLIENT INCLUANT NOTAMMENT L'UTILISATION OU LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPEMENT D'UNE MANIÈRE INSOUCIANTE OU ABUSIVE, OU LES DOMMAGES CAUSÉS INTENTIONNELLEMENT PAR LE CLIENT OU AVEC LA PERMISSION DU CLIENT OU DANS L'UN OU L'AUTRE DES CAS SUIVANTS :

- (A) frapper des objets surélevés avec l'équipement ;
- (B) toute perte ou tous dommages associés au vandalisme, à un acte malveillant, au vol ou à la conversion de l'équipement, non documenté par l'envoi rapide par le client aux autorités publiques applicables (avec copie écrite immédiate à HERTZ) d'un avis écrit du vandalisme, du vol ou de la conversion ;

- (C) tous dommages à l'équipement ou toute perte de l'équipement résultant d'une exposition à du matériel radio-actif, contaminé ou dangereux ;
- (D) dommage au bras dû à une surcharge du bras ou dû à une collision quand le bras est en mouvement ;
- (E) tous dommages ou toute perte suite au roulement ou au capotage de l'équipement ;
- (F) utilisation ou opération de l'équipement par une personne autre que l'opérateur autorisé tel que décrit ci-après ;
- (G) toute utilisation ou opération de l'équipement contrevenant à la loi ou à une ordonnance ;
- (H) tout défaut du client d'effectuer l'entretien de base requis aux termes de l'alinéa 4 du présent contrat ;
- (I) tout autre manquement du client de se conformer à l'alinéa 12 du présent contrat ;
- (J) le défaut du client de protéger l'équipement en laissant les clés facilement accessibles à tout opérateur non autorisé ou en ne limitant pas raisonnablement l'accès à l'équipement.

Si de telles redevances relatives à L'EPD ne sont pas versées tel que stipulé au contrat, HERTZ se réserve alors le droit de résilier le contrat ou de le maintenir ; cependant, si le contrat est maintenu en vigueur, L'EPD ne sera pas en vigueur, peu importe que le client ait paraphé la case « Accepte », et le client demeurera responsable de la perte et des dommages touchant l'équipement.

4.SUBROGATION

En cas de perte de l'équipement ou de dommages à l'équipement, HERTZ subrogera, eu égard à tout droit du client, pour recouvrer contre toute personne, firme ou corporation. Le locataire protégera les droits du locateur en fournissant les instruments ou documents requis pour ce faire. Le client collaborera avec HERTZ et/ou ses assureurs dans la poursuite de ces droits et ne permettra ni n'acceptera quelque action que ce soit qui pourrait être préjudiciable aux droits de HERTZ y eu égard.

**Signature approuvant l'exonération
en cas de perte et de dommages**

Nom & Titre (Imprimer s.v.p.)

Date